

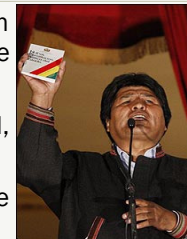


BOLIVIE : DIX GRANDS CHANGEMENTS *

Les Boliviens sont retournés aux urnes le dimanche 25 janvier 2009 à l'occasion du référendum constitutionnel. Un projet de Constitution politique de l'État, élaboré par l'Assemblée constituante et modifié par le Congrès, a été soumis au verdict de quatre millions d'électeurs.

Le président Evo Morales et son gouvernement ont milité pour le oui au projet constitutionnel, alors que l'opposition régionale et politique a fait campagne en faveur du non.

Voici les dix changements les plus importants du projet constitutionnel sur lequel les Boliviens se sont prononcés.



1. Pouvoir indigène

Les indigènes des 36 peuples originaires de la Bolivie passeront de la simple reconnaissance constitutionnelle à la participation effective à tous les niveaux du pouvoir étatique et de l'économie.

2. Autonomie

Dans la Constitution actuelle, on reconnaît certains niveaux de décentralisation, mais dans le projet qui a été soumis au référendum, on établit quatre niveaux d'autonomie : départementale, régionale, municipale et indigène.

3. Propriété terrienne

Dans la Constitution encore en vigueur, l'État ne reconnaît pas la grande propriété foncière. Cependant, aucune limite n'est fixée pour la possession de parcelles.

4. Droits

Dans la Constitution actuelle, on reconnaît les droits de manière générale, mais dans le nouveau texte, on trouve près d'une centaine d'articles qui précisent les droits de certains groupes sociaux, tels les peuples indigènes, les enfants, les familles, les adultes majeurs, les personnes handicapées, les gens privés de liberté, ainsi que les usagers et consommateurs.

5. État pluriel

Le gouvernement d'Evo Morales préconise l'établissement d'un État pluriel en remplacement d'un modèle capitaliste ou mixte où l'État n'a toujours fait que veiller sur l'économie sans y participer.

6. Ressources naturelles

L'article 349 du projet constitutionnel établit que les ressources naturelles sont la propriété exclusive et imprescriptible du peuple bolivien et que c'est à l'État qu'il appartiendra d'en assumer la gestion en fonction de l'intérêt public.

7. Religion

Dans le projet constitutionnel, la religion catholique perd le caractère officiel que lui confère le texte actuellement en vigueur.

8. Réélection

Suivant la Constitution actuelle, le président du pays ne peut être réélu qu'après s'être retiré pendant au moins la durée d'un mandat constitutionnel. Cependant, le projet de nouvelle Constitution rend possible sa réélection immédiate pour un autre mandat, ce qui permettra à Evo Morales de postuler de nouveau la présidence.

De plus, la nouvelle Constitution prévoit la tenue d'un second tour de scrutin en remplacement du vote au Congrès, qui servait jusqu'ici à déterminer qui serait élu président quand aucun des candidats n'obtenait la majorité absolue.

9. La feuille de coca

Il n'est pas question de la feuille de coca dans la Constitution actuelle, tandis que dans le projet de nouvelle Constitution, sur lequel le peuple s'est prononcé le 25 janvier dernier, il est précisé que l'État protégera la feuille de coca originaire et ancestrale en tant qu'élément du patrimoine culturel, ressource naturelle renouvelable et facteur de cohésion sociale.

10. L'accès à la mer

En ce qui touche la politique extérieure, le projet de Constitution établit l'existence du droit inaliénable et imprescriptible de la Bolivie sur le territoire qui lui donne accès à l'océan Pacifique. De plus, le projet constitutionnel établit que, pour toute question sensible, par exemple la sanction des traités internationaux, l'État doit obtenir l'assentiment du peuple bolivien par voie référendaire. *Source: BBC en espagnol*

TABLE DES MATIÈRES

Bolivie	1
Equateur	2
Québec	3
Venezuela	3
Chili	4
Cepalc	4
Banque Mondiale	4
Contact	4



Le Conseil national électoral de l'Équateur (CNE) a convoqué des élections générales pour le 26 avril 2009.



Le déclenchement des élections fait suite à l'adoption par référendum, le 28 septembre dernier, de la nouvelle Constitution du pays, proposée par le président Rafael Correa.

Lors de ce scrutin, on élira près de 6 000 représentants, dont le président de la République. Si aucun parti n'obtient alors la majorité absolue, on tiendra, le 14 juin 2009, un second tour de scrutin où s'affronteront les deux formations politiques qui auront obtenu le plus de voix au premier tour. Les candidatures en vue de ces élections générales devront être soumises entre le 5 janvier et le 5 février 2009.

RÉGIME DE TRANSITION

Par suite de l'adoption en septembre dernier de la nouvelle Constitution, on a instauré en Équateur un régime dit de transition devant permettre l'établissement de normes et de règlements en vue de l'application de la Charte politique et de la convocation d'élections générales.

Suivant la convocation du CNE, pourront volontairement exercer leur droit de vote les Équatoriens de 16 à 18 ans, les membres des forces armées et de la police nationale, les personnes handicapées, les aînés de plus de 65 ans et les personnes résidant à l'extérieur du pays. Le vote sera obligatoire pour les plus de 18 ans et pour les personnes privées de liberté mais non visées par une sentence condamnatrice exécutoire.



SYSTÈMES POLITIQUES DÉFAILLANTS, DIRIGEANTS AUTORITAIRES

La convocation d'assemblées constituantes en Amérique latine est un phénomène politique qui s'est généralisé à partir des années 1990 dans le but de résoudre des crises institutionnelles ou de renforcer le pouvoir de l'exécutif.

Dans les systèmes politiques stables, les amendements constitutionnels visent à adapter la loi fondamentale du pays aux circonstances sans toutefois recourir à une refonte complète du texte. Cependant, comme l'a exprimé, au cours d'une entrevue donnée à BBC Monde, John Coatsworth, professeur d'histoire et d'affaires internationales à l'Université Columbia de New York, modifier les constitutions en Amérique latine a été traditionnellement une façon de remédier aux faiblesses de systèmes politiques hérités du passé.

Le problème tient en partie au fait qu'au cours du XXe siècle, on a eu tendance à s'en remettre à des gouvernements militaires pour résoudre aussi bien les problèmes d'instabilité politique sur le continent que les crises institutionnelles.

LE FLÉAU DES COUPS D'ÉTAT



De son côté, Arturo Valenzuela, directeur du Centre d'études latino-américaines à l'Université Georgetown de Washington, a expliqué à BBC monde qu'entre 1930 et 1980, environ 40 p. 100 des changements de gouvernement en Amérique latine ont résulté de coups d'État, ce qui avait pour conséquence d'anéantir toute possibilité de consolidation des institutions démocratiques.

M. Valenzuela a en outre affirmé que les vieux systèmes politiques inefficaces, avec leurs problèmes de non-représentativité populaire et de corruption, ont engendré de nouvelles crises sociales et politiques ainsi que des mobilisations populaires qui ont mené à la convocation d'assemblées constituantes afin d'imposer une nouvelle volonté politique. *Source: BBC en espagnol*



ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Le 5 novembre dernier, le premier ministre du Québec Jean Charest a demandé au lieutenant-gouverneur du Québec Pierre Duchesne de dissoudre le parlement et de convoquer des élections générales pour le lundi 8 décembre 2008.

Dans un régime parlementaire de type britannique, la date du déclenchement des élections est la prérogative du premier ministre. Cependant, en vertu de la Constitution, des élections générales se tiennent au Québec au plus tard à tous les cinq ans.

Au moment de la dissolution de la 38e Législature, celle-ci était composée de 48 députés du Parti libéral du Québec, 39 députés de l'Action démocratique du Québec et 36 députés du Parti québécois. Deux sièges étaient vacants. Cette législature a été marquée par le premier gouvernement minoritaire au Québec depuis l'élection de 1878.

Ce scrutin a permis l'élection à l'Assemblée nationale du Québec des 125 députés de la 39e législature. L'Assemblée nationale est maintenant composée de 66 députés du Parti libéral, de 51 députés du Parti québécois, de sept députés de l'Action démocratique du Québec et d'un député de Québec solidaire.

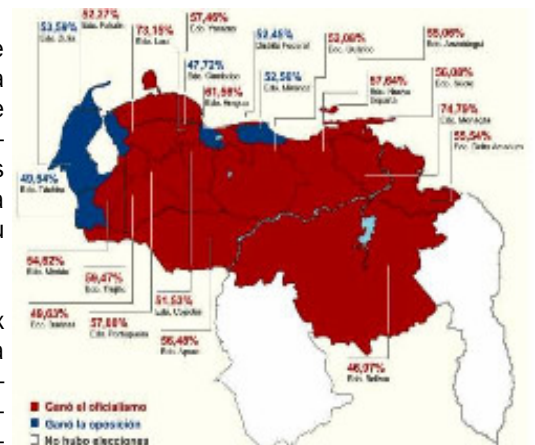
M. Yvon Vallières a été élu président de l'Assemblée nationale le 13 janvier 2009.



ÉLECTIONS AU VENEZUELA

Le président vénézuélien, Hugo Chávez, a proclamé sa victoire aux élections régionales, où ses candidats ont triomphé dans la majorité des États, bien que l'opposition soit sortie victorieuse dans les zones les plus peuplées et les plus importantes politiquement. D'après les premiers résultats officiels communiqués par le Conseil national électoral, le gouvernement a réussi à conserver le poste de gouverneur dans la plupart des États du pays, à savoir dans 17 sur 22.

L'opposition a obtenu ses victoires à la mairie de Caracas, aux postes de gouverneur de l'État de Miranda – qui fait partie de la région métropolitaine – et de l'État pétrolier de Zulia, qui constituent les zones les plus importantes de ce qu'on appelle le corridor électoral, où vit la majorité de la population. Antonio Ledezma, un candidat de l'opposition, a décroché la mairie de Caracas, l'emportant sur l'ex-ministre Aristóbulo Istúriz, une des personnalités les plus populaires du mouvement chaviste.



POSTES DE GOUVERNEUR D'ÉTAT

Dans l'État de Miranda, Enrique Capriles Radonski a vaincu l'aspirant à la réélection Diosdado Cabello, une autre figure importante des rangs de l'équipe gouvernementale. Les États de Zulia et de Nueva Esparta sont également passés aux mains de l'opposition. De plus, César Pérez, un autre candidat de l'opposition, a décroché le poste de gouverneur de l'État de Táchira, dans la région andine frontalière avec la Colombie, qui fait lui aussi partie de ce qu'on appelle le corridor électoral. Dans l'État de Carabobo, le cœur industriel du Venezuela, c'est également un candidat de l'opposition, Enrique Salas Feo, qui a remporté la victoire.

FORTE PARTICIPATION

Barinas, un État relativement peu important sur le plan politique mais qui revêt un caractère symbolique, demeurera aux mains de la famille du président Chávez, vu que son frère Adán y succédera à leur père, qui était gouverneur de cet État depuis une décennie.

Bien que l'opposition ait raison de fêter l'importance de ses victoires, il demeure que, dans les États où les forces gouvernementales du Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV) se sont imposées, les majorités obtenues par les candidats du parti gouvernemental ont été considérables. Quant au taux de participation au scrutin, d'après les données du CNE, il s'est situé aux environs de 65 p. 100 de l'électorat, un niveau historiquement élevé pour ce genre d'élections. Source: BBC en español

LE CHILI ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE TENTENT DE PARVENIR À UN ACCORD



Le Tribunal international du droit de la mer a accepté de reporter au 1er janvier 2010 l'examen du cas présenté par le Chili et la Communauté européenne sur la conservation des stocks d'espadon dans le Pacifique Sud-Est.

Les deux parties ont demandé cette prorogation et se sont engagées à parvenir à un accord bilatéral. La question a été soulevée il y a huit ans lorsque le Chili a demandé au Tribunal de déterminer si la Communauté européenne respectait son obligation relative à la conservation de cette espèce dans les eaux internationales situées à proximité de la zone économique exclusive chilienne quand des bateaux battant pavillon européen y pratiquaient la pêche. De son côté, la Communauté européenne a demandé au Tribunal de se prononcer sur le respect ou non par le Chili de la Convention de l'ONU sur le droit de la mer en ce qui touche la conservation des stocks d'espadon en haute mer. *Source: Système des Nations Unies.*



CEPALC : LE NOMBRE DE PAUVRES A DIMINUÉ EN AMÉRIQUE LATINE

Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes a légèrement diminué l'an dernier, mais celui des plus démunis a augmenté un peu. C'est là une des estimations du Panorama social 2008 rendu public par la CEPALC, la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le rapport établit ces projections en tenant compte de l'augmentation du taux d'inflation depuis le début de l'an dernier et, surtout, de la hausse des prix des aliments. Vers la fin de 2008, on a commencé à ressentir les effets de la crise sur l'économie réelle des pays de la région, a expliqué Martín Hopenhayn, directeur de la Division du développement social de la CEPALC.

Il a fait remarquer que les pays les plus touchés seront ceux de l'Amérique centrale, et ce, pour diverses raisons, l'une d'elles étant la diminution du flux des transferts de fonds en provenance des États-Unis. M. Hopenhayn explique que les pays producteurs de soja, de pétrole ou de gaz ont profité de l'augmentation des prix durant une année et demie, mais maintenant, bien que les prix n'aient pas retrouvé leur niveau antérieur, ils n'en sont pas moins à la baisse, ce dont se ressentent forcément les pays en question.

Le rapport de la CEPALC prévoit que l'emploi stagnera en 2009. En moyenne, les salaires se maintiendront à leur niveau actuel ou diminueront légèrement, mais les revenus des foyers comptant des travailleurs à leur compte et les salariés de l'économie informelle seront les plus touchés. *Source : Système des Nations unies*

LE MONDE DOIT APPRENDRE DE L'AMÉRIQUE LATINE



La Banque mondiale presse aujourd'hui la communauté internationale de se tourner vers l'Amérique latine au moment de chercher des solutions créatives pour prévenir une crise climatique. Un rapport portant sur les réponses régionales à ce phénomène signale que la région a expérimenté de nouvelles technologies et des approches innovatrices pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Sergio Jellinek, un fonctionnaire de la Banque mondiale, souligne entre autres expériences remarquables les initiatives dans le domaine du transport public à Curitiba, au Brésil, et à Bogotá, en Colombie.

Il mentionne également que le Costa Rica est aussi un pays qui a été pionnier dans la région en matière de services environnementaux et que le Mexique est maintenant un chef de file dans ce domaine grâce à sa stratégie nationale sur les changements climatiques dans le cadre de laquelle il s'est fixé volontairement des objectifs plus ambitieux que ceux du Protocole de Kyoto.

Jellinek fait cependant remarquer que malgré le fait que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes soit une de celles qui émettent le moins de gaz à effet de serre, elle n'en subit pas moins de graves dommages en raison des changements climatiques. *Source: Banque Mondiale*

CONTACT

Mme. Caritina Saénz Vargas, Députée
Secrétaire Exécutive de la COPA

Si vous souhaitez publier un article dans le bulletin d'information de la COPA, prière de le transmettre à l'adresse suivante:

Secrétariat Exécutif – Adresse: Av. Congreso de la Unión No. 66, Col. El Parque, Delegación Venustiano Carranza, C.P. 15969. México. D.F.

Tél.: (52 55) 5628-1300 ext. 6232 y 6229

Courriel: copa@congreso.gob.mx